

# **LE CAS MOREAU ET LA GRÂCE AMNISTIANTE POUR LES OBJECTEURS DE CONSCIENCE...**

Après «Liberté», «Le Monde» et quelques autres journaux, nous nous faisons l'écho de la récente incarcération de Jean-Bernard Moreau (*Citoyen du Monde et Objecteur de Conscience*), pour lequel l'attention mondiale avait été déjà attirée en septembre-octobre 1949.

Ainsi, volontairement, après huit ans d'exil, malgré des charges de famille, Moreau a décidé seul, en toute conscience, de se constituer prisonnier.

Actuellement, il est incarcéré à Fresnes pour on ne sait quel motif ? (A déjà été condamné trois fois par défaut.)

Dans notre candeur naïve, nous pensions que l'amnistie devait lui être accordée, puisqu'elle s'applique aux faits antérieurs à cinq années. Relevons en tout cas la beauté du geste, d'autant plus que, naguère, son cas avait embarrassé maints gouvernements de la IVème République, englués dans la guerre d'Indochine.

Moreau en se solidarisant des autres emprisonnés, veut précipiter leur libération, quitte à renoncer lui-même à une situation privilégiée. (Il renouvelle ainsi ce qu'avait fait Garry Davis pour lui-même.)

Notre désir était de le voir recouvrer sur le même pied d'égalité que les emprisonnés de 27 mois et plus, la liberté avant Noël, comme cela a été octroyé à Schaguené et quatre de ses compagnons, il y a plusieurs mois.

Ensuite ce sera tous les objecteurs sans exception avant la promulgation d'un statut destiné à régler humainement ce problème.

Jadis, les libertaires ont poussé à la roue pour la légalisation des huit heures.

Il n'y a aucune contradiction à exiger et non quémander un statut légal destiné à empêcher les rrigueurs de la répression sur les meilleurs artisans de la Paix, même si l'on ne partage pas leur foi ou idéal.

Qu'importe leur petit nombre. Ils refusent de tuer et d'apprendre à tuer, nous devons contribuer à les faire connaître afin qu'ils ne soient pas oubliés au fond de leurs cachots, au même titre que toutes les victimes de la guerre d'Algérie.

**Albert SADIK.**